

Le vrai coût de votre cotisation syndicale

Votre cotisation syndicale vous permet d'obtenir **un crédit d'impôt d'un montant égal à 66%** de celle-ci.

ex.: Pour une PE au 4ème ech. de la classe normale, la cotisation est de 136€ mais le coût réel est de 46,24€.

Pour une PE au 3ème ech. de la hors classe, la cotisation est de 216€ mais le coût réel est de 73,44€.

Si vous êtes imposable, cette somme est déduite de votre impôt sur le revenu.

Si vous n'êtes pas imposable, cette somme vous est remboursée.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou à consulter notre site départemental (<http://49.snuipp.fr>, rubrique se syndiquer) pour de plus amples informations.

TEST DE VISION DE L'EDUCATION NATIONALE

TU TRAVAILLES ENCORE PLUS AVEC DES OBJECTIFS DE PLUS EN PLUS DIFFICILES ET UNE PRESSION OMNIPRESENTE

AVEC UN SALAIRE INFÉRIEUR À TES HOMOLOGUES EUROPÉENS

VOTRE VISION EST BONNE

SYNDIQUEZ-VOUS



SNUipp - FSU
<http://49.snuipp.fr>

Les cotisations

Les cotisations sont calculées à partir de l'indice correspondant à chaque échelon.

Un instituteur au 7ème échelon détient l'indice 412. Une professeur des écoles au 4ème échelon détient l'indice 458.

Corps/grade	Echelon										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur							131	140	147	156	173
PE et psyEN classe normale	80	127	134	140	148	155	167	181	195	209	225
PE et psyEN hors classe		207	221	239	254	268					
PE et psyEN classe exceptionnelle	234	247	261	279							
PE et psyEN cl. ex. échelon spécial	299	311	327								

Ajouter :

- 5 € si direction école de 1 à 4 classe(s).
- 9€ si direction école de 5 à 9 classes.
- 12€ si direction école de 10 classes et +.
- 5 € si enseignant-e spécialisé-e (1er et 2nd degrés), PEMF, conseiller pédagogique, psy-EN, SEGPA, EREA...

En cas de temps partiel

La cotisation est proportionnelle au taux du temps partiel

ex.: au 8ème échelon à 75%: $181 \times 75\% = 135,75\text{€}$.

La cotisation minimum est de 105€.

Retraités

(Base: la pension en net)

- inf. à 1 450€ : 104€
- de 1 450 à 1 750€ : 114€
- de 1 750 à 2 000€ : 124€
- sup. à 2 000€ : 134€

Adressez votre cotisation à Catherine Thuleau, 91 rue Eblé, 49000 ANGERS.

Libellez votre (vos) chèque(s) : SNUipp-FSU Retraités
Pour le prélèvement automatique voir au verso.

Autres situations:

- PEGC hors classe = éch. 5: 209€ / éch. 6: 224€
- PEGC Classe exceptionnelle = éch. 2: 226€ / éch. 3: 239€ / éch. 4: 254€ / éch.5: 268€
- Etudiant = 40€
- PES = 80€
- AE/ AVS/EVS = 41€
- Disponibilité = 52€
- Congé parental = 105€